



ONU HABITAT Assemblée du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

Distr. limitée
30 mai 2019

Français
Original : anglais

Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Première session

Nairobi, 27–31 mai 2019

Point 16 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de déclaration ministérielle

L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable

1. Nous, Ministres chargés des villes et des établissements humains, réunis à l'occasion de la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui se tient à Nairobi du 27 au 31 mai 2019 et à laquelle sont représentées des autorités locales, des organisations internationales et d'autres parties prenantes, considérons que nous vivons actuellement une période sans précédent d'urbanisation croissante, qui constitue à la fois un défi et une occasion de promouvoir le développement durable sur le continuum urbain-rural.
2. Nous considérons que le caractère universel de l'Assemblée nous donne la possibilité d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes¹ et de renforcer ce dernier, ce qui permettrait de réaliser la vision d'ONU-Habitat tendant à assurer « une meilleure qualité de vie pour tous et toutes dans un monde en pleine urbanisation », et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030² et ses objectifs de développement durable dans les contextes local et spatial, en particulier l'objectif 11, en faisant en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
3. Nous sommes conscients du pouvoir de transformation systémique et multidimensionnel de l'urbanisation et du rôle important que jouent les villes en ce qu'elles permettent de trouver des solutions aux enjeux mondiaux et d'apporter les changements nécessaires aux fins du développement durable tout en mobilisant les citoyens à cet effet, qu'elles sont des lieux propices à l'innovation technologique et sociale participative et à l'investissement, et qu'elles facilitent l'accumulation et l'échange des connaissances selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, entre autres possibilités.
4. Nous sommes convaincus qu'il faut d'urgence améliorer la qualité de vie pour tous et toutes et promouvoir des modes de consommation et de production durables, notamment par des technologies intelligentes, des modes de vie durables, l'utilisation rationnelle des ressources et l'adoption du principe de l'économie circulaire, entre autres stratégies de développement durable.

¹ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

5. Nous sommes toutefois profondément préoccupés par les défis persistants et nouveaux en termes de développement économique, social et environnemental, qui touchent de plus en plus les zones urbaines, et ce, de manière disproportionnée, et qui découlent d'un manque de planification urbaine stratégique globale, intégrée et coordonnée, en particulier dans les pays en développement dont la population urbaine augmente plus rapidement, notamment en raison des migrations vers les villes.
6. Nous comprenons qu'il faut adopter des méthodes et des solutions novatrices pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et relever les défis du développement urbain dans les villes de toutes tailles, compte tenu des particularités des domaines fonctionnels et des villes et établissements humains de petite et moyenne taille.
7. Nous sommes convaincus qu'il faut investir dans des approches intégrées, cohérentes et inclusives d'élaboration et de mise en œuvre des politiques afin de relever les défis susmentionnés et tenir compte des besoins, des atouts et du potentiel locaux.
8. Nous décidons de faire face aux problèmes du logement digne et décent, de l'urbanisation et des liens entre les villes et le territoire et entre les milieux rural et urbain dans nos villes et autres établissements humains en appliquant des solutions novatrices en matière de planification, de financement, de construction, de développement, de gestion, de coopération et de partenariats public-privé afin de mener les activités destinées à éliminer la pauvreté.
9. Nous nous engageons ainsi, pour accélérer véritablement la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et concrétiser la vision commune que celui-ci propose, à savoir assurer un avenir meilleur et durable pour tous et toutes, à prendre les mesures suivantes, selon qu'il conviendra, en gardant à l'esprit la situation, les particularités et les capacités de nos pays, à tous les niveaux de gouvernement :
 - a) Adopter et mettre en œuvre des solutions novatrices, intégrées et systémiques qui soient adaptées au milieu, y compris des politiques et les investissements correspondants pour remédier aux inégalités spatiales, à la pauvreté et aux bidonvilles et assurer des logements dignes et décents et la protection sociale, pour rendre les villes, les territoires et les régions plus prospères, tout en favorisant la lutte contre les changements climatiques et la résilience urbaine, et pour gérer les crises en milieu urbain ;
 - b) Promouvoir une planification stratégique intelligente, durable et inclusive et des technologies intégrées qui favorisent la résilience, réduisent les risques de catastrophe et améliorent les logements dignes et décents, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la lutte antivectorielle, l'accessibilité, la mobilité urbaine durable et la sécurité routière, la sécurité urbaine, la gestion des déchets solides, les bâtiments durables et accessibles, les espaces verts et sociaux, la construction et les infrastructures, les équipements et services, l'énergie propre, la qualité de l'air ambiant, les expansions urbaines, la préservation de la biodiversité, l'adoption de solutions fondées sur la nature et l'utilisation durable des ressources dans les villes, les collectivités et les établissements humains pour garantir une certaine qualité de vie pour tous et toutes, compte dûment tenu de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale ;
 - c) Rechercher des solutions modernes et créatives aux défis urbains actuels et nouveaux, en accordant une attention particulière au continuum urbain-rural et au cadre territorial ainsi qu'à la nécessité de promouvoir le développement des régions rurales, notamment au moyen de l'emploi et d'actions face aux migrations et aux afflux de réfugiés et de personnes déplacées, en renforçant les partenariats public-privé et les partenariats avec les communautés et les universités et en mettant au point des solutions participatives pour les villes et les établissements ruraux ;
 - d) Renforcer la législation et les politiques régionales, nationales et locales ainsi que les institutions et les prestataires de services, de sorte qu'ils soient mieux à même d'appliquer de nouvelles méthodes intégrées, de nouvelles connaissances et des solutions durables, inclusives et novatrices au profit des communautés qu'ils servent, notamment grâce aux savoirs traditionnels et à des partenariats multipartites ;
 - e) Promouvoir des possibilités et des mécanismes de financement durable et novateur, notamment dans le cadre d'une collaboration avec des banques régionales de développement, des instruments d'investissement locaux tels que des mécanismes fiscaux et le microfinancement, les partenariats public-privé et la participation des populations locales ;

f) Mobiliser de nouveaux capitaux et les investir dans l'urbanisation durable des villes de toutes tailles, compte tenu des particularités des villes et autres établissements humains de petite et moyenne taille et des besoins des populations les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, y compris les communautés accueillant les personnes déplacées du fait des changements climatiques, en adoptant des mesures d'adaptation appropriées ;

g) Améliorer les systèmes de surveillance et de prévision des villes, des villages et des zones rurales, les outils de modélisation et d'aménagement territoriaux, la cartographie de l'utilisation des terres et les capacités de gestion des données, en veillant toujours à protéger la vie privée, de sorte que l'élaboration des politiques repose davantage sur des données factuelles et que des données et indicateurs urbains internationaux comparables soient établis ;

h) Reconnaître l'importance mettre au point des outils de suivi, y compris les outils de suivi mondiaux et locaux d'ONU-Habitat, en particulier l'Initiative pour la prospérité des villes et l'Observatoire urbain mondial, qui fournissent de bons points de référence et exemples ;

i) Associer les citoyens, les collectivités et la société civile, le secteur privé, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts professionnels, en particulier de par le rôle qu'ils jouent dans le renforcement des capacités et la création d'emplois, et toutes les autres parties prenantes concernées, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations locales, les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et personnes déplacées, et toutes les personnes en situation vulnérable à des activités de gouvernance urbaine participatives et inclusives ;

j) Renforcer les efforts de mobilisation et de sensibilisation, en particulier la célébration annuelle de l'Octobre urbain, qui commence le jour de la Journée mondiale de l'habitat et se termine le jour de la Journée mondiale des villes, afin de faire mieux connaître le développement urbain durable, de promouvoir la participation dans ce sens, de générer des connaissances à ce sujet et d'associer la communauté internationale à cette action.

10. Nous convenons que, pour donner suite effectivement à ces engagements, une bonne gouvernance, la primauté du droit, et des cadres de politique générale cohérents et intégrés aptes à faire face aux besoins particuliers, notamment ceux des femmes et des filles, grâce à leur prise en compte systématique et à l'évaluation de l'égalité, sont indispensables à tous les niveaux de gouvernement, de même que des moyens et instruments efficaces et efficients de mise en œuvre, y compris la mobilisation de ressources financières auprès de toutes les sources locales, nationales, régionales et internationales, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès aux données et aux informations, dans le respect de la vie privée, et l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles et de partenariats participatifs efficaces, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³.

11. Nous approuvons le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, qui met l'accent sur : a) la réduction des inégalités spatiales et de la pauvreté dans les villes et autres établissements humains sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; b) l'amélioration de la prospérité partagée des villes, territoires et régions en les rendant plus inclusifs, résilients, durables et économes en ressources en renforçant leur capacité d'innovation et en leur permettant de devenir des incubateurs d'innovation ; c) le renforcement de la lutte et de la résilience face aux changements climatiques et l'amélioration de l'environnement urbain et de la durabilité de l'environnement urbain ; et d) la promotion de la prévention et de la gestion efficaces des crises urbaines.

12. Nous soulignons l'importance des villes et des acteurs locaux dans l'atténuation efficace des changements climatiques et l'adaptation à ces changements et, à cet égard, saluons le rôle joué par ONU-Habitat dans la coalition sur les infrastructures, les villes et l'action locale, créée dans le cadre des préparatifs du Sommet sur l'action pour le climat, qui doit se tenir à New York en septembre 2019 sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et nous engageons à œuvrer avec cette coalition, dirigée conjointement par le Kenya et la Turquie et comprenant l'Allemagne, le Brésil, le Canada, le Mexique et Singapour, afin de prendre des décisions ambitieuses et d'accélérer l'action climatique au niveau local.

13. Nous saluons et appuyons les décisions adoptées à la neuvième session du Forum urbain mondial, tenu à Kuala Lumpur en 2018, et nous réjouissons à la perspective de participer activement à la dixième session, qui se tiendra à Abou Dhabi en 2020, et à la onzième session, qui aura lieu à Katowice en 2022.

³ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

14. Nous prions la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, dans le cadre de la réforme que connaît actuellement le système des Nations Unies pour le développement, d'appuyer notre action aux niveaux local, régional, national et international, notamment en assurant l'optimisation stratégique de la présence locale, nationale et régionale d'ONU-Habitat, ainsi que l'ont demandé les États membres dans l'optique du développement urbain durable.

15. Nous reconnaissons et appuyons pleinement le rôle et les compétences d'ONU-Habitat en tant que pôle de coordination pour les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables et en tant que centre d'excellence et d'innovation, ainsi que sa capacité de diffuser les bonnes pratiques, en collaboration avec les États membres, les autorités locales et d'autres organismes des Nations Unies.

16. Nous soulignons qu'il importe de doter ONU-Habitat d'un financement prévisible et durable, notamment par des engagements volontaires et autres, pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

17. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de 2018 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes⁴ et prions la Directrice exécutive, de manière transparente et tout en continuant à améliorer l'application du principe de responsabilité, de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énoncées dans la présente déclaration qui relèvent du mandat d'ONU-Habitat, dans le cadre du suivi global des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du dernier plan stratégique d'ONU-Habitat.

⁴ A/73/83.